

Délégation de service public - Centre de la Mouillère (Kinésithérapie et Balnéothérapie) - SELARL Centre de la Mouillère - Rapport sur l'exercice 2006 (octobre 2005 - octobre 2006)

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Par délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 1998, la Ville de Besançon a décidé de déléguer la gestion du Centre de Kinésithérapie de la Mouillère à une équipe de masseurs-kinésithérapeutes, constituée en Société d'Exercice Libéral (SELARL).

A - Analyse de l'activité du service délégué

D'une façon générale, l'exercice s'est déroulé de façon satisfaisante sans modification importante des conditions d'exploitation.

Après le retour à la stabilisation des effectifs des professionnels concernés et la première tranche de travaux de réfection effectuée par le délégataire, l'activité maintient son rythme de progression : les chiffres de fréquentation de l'établissement sont en augmentation régulière, dans le domaine des soins pris en charge par l'Assurance Maladie et dans celui des soins non conventionnés. L'équilibre entre ces deux types d'activité est conforme à la réglementation.

L'arrivée d'une nouvelle assistante, susceptible ensuite d'intégrer l'équipe de kinésithérapeutes, a permis d'absorber la progression générale des activités.

Une seconde tranche de travaux financés par le délégataire fera l'objet d'un avenant à la convention du 19 janvier 1998.

La Ville, pour sa part, a effectué les travaux incombant au propriétaire, relatifs aux parties extérieures : ravalement de façades, porte coulissante automatique et accès facilitant le passage des personnes à mobilité réduite, espaces verts...

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

1. Bilan

1.1. Actif

Les immobilisations incorporelles sont constituées du fonds de commerce.

Les immobilisations corporelles sont constituées des investissements nécessaires à l'activité. Elles s'élèvent à 104 K€ soit 24 % du total de l'actif. Il y a eu très peu d'investissements en 2006.

Les créances diverses s'élèvent à 60 K€. Pas d'informations particulières.

Les disponibilités sont positives.

1.2. Passif

Le capital social est de 101,5 K€. La réserve légale est entièrement dotée.

Les fonds propres, 188 K€, sont positifs du fait de l'accumulation des résultats des années antérieures.

Le résultat (bénéfice) est distribué aux associés en fonction du nombre de leurs parts sociales. En 2006, il a été distribué un montant de 37 990 € prélevé sur le résultat 2005.

Le résultat 2006 est positif et s'élève à 36 803 € (en 2005 : 39 807 €).

Un emprunt bancaire se dénoue en respect de l'échéancier. Le capital restant dû s'élève à 60 K€ au 30/09/2006, dont 23 K€ à moins d'un an.

Les dettes fournisseurs et les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 62 K€ + 111 K€ et sont comparables à celles de 2005.

2. Compte de résultat

Données en €

	31/09/2006	31/09/2005	Variation	Variation en %
Exploitation	45 552	50 608	- 5 055	- 10,0 %
Financier	- 714	- 602	- 112	18,6 %
Exceptionnel	- 111	- 565	454	- 80,0 %
Impôt et participations	7 924	9 633	- 1 709	- 18,7 %
Total après impôt et participations	36 803	39 807	- 3 004	- 7,5 %

Le résultat d'exploitation est positif. Le résultat financier et le résultat exceptionnel sont peu significatifs.

Le chiffre d'affaires de 701 K€ est similaire à celui de 2005.

Cette stabilité s'explique par une activité maximale en 2005 comme en 2006 des associés présents, et pas de nouveaux associés en 2006.

Le montant des charges d'exploitation, 687 509 €, est en augmentation de + 30 K€ par rapport à 2005. Cette augmentation est issue de l'augmentation «normale» de la masse salariale (+ 2,39 %) et d'une augmentation des charges externes de + 19 K€.

3. Ratios financiers

Le fonds de roulement est positif de 30 K€. Il a régulièrement diminué depuis trois ans, ce qui est notamment lié à la distribution de dividendes. Ce montant reste peu élevé en regard des volumes de l'activité. Il conviendrait de le renforcer.

En fin d'exercice, la trésorerie est positive, 159,56 K€, en diminution de 21,32 K€ par rapport à 2005.

4. Liens financiers avec la Ville

La SELARL Centre de la Mouillère, selon les dispositions du contrat de concession, a versé à la Ville :

- une redevance fixe de 18 848,24 € TTC, selon clause contractuelle,
- une redevance variable égale à 5 % du chiffre d'affaires au-delà de 304,9 K€ soit 19 238,64 € TTC payés en 2006 au titre de 2005.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce rapport.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce rapport qui a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 25 octobre 2007.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.